



DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/22/139

Affaire suivie par : Pascale AMBLARD

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N° DEC3/XIII/22/139 du 5 mai 2022

Portant ouverture de la session et du registre d'inscriptions à l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) - Session 2023

- Vu le décret n°85-88 du 22-01-1985 ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 publié au JO du 22 juillet 2015 ;
- Vu la circulaire N° 2015-110 publiée au bulletin officiel n°30 du 21 juillet 2015 ;
- Vu la circulaire rectorale n°2022-259/DEC3/VB du 5 mai 2022 relative à l'organisation du CAFFA pour la session 2023 ;

Article 1 : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique destinée aux enseignants du second degré sera ouverte dans l'académie de Grenoble pour la session 2023.

Le registre d'inscription est ouvert du mercredi 25 mai 2022 au mercredi 22 juin 2022.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de l'académie de Grenoble (www1.ac-grenoble.fr) dans la rubrique « Concours de recrutement / concours enseignants / certifications et examens professionnels / CAFFA » et sera transmis au rectorat de Grenoble, au plus tard le 22 juin 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Article 2 : Les rapports d'activité seront envoyés uniquement en format numérique à l'adresse mail ce.dec3@ac-grenoble.fr, en format pdf, au plus tard le 17 novembre 2022 minuit. L'épreuve d'admissibilité se déroulera en décembre 2022.

Article 3 : Les candidats bénéficiant d'une admissibilité à l'examen devront faire connaître leur choix quant à la première épreuve d'admission qu'ils subiront à la session 2023.

Ils pourront télécharger l'imprimé leur permettant d'effectuer ce choix sur le site de l'académie (www1.ac-grenoble.fr) dans la rubrique « Concours de recrutement / concours enseignants / certifications et examens professionnels / CAFFA ». Cet imprimé sera adressé en recommandé simple au rectorat, au plus tard le 22 juin 2022, cachet de la poste faisant foi.

Les mémoires seront adressés au rectorat uniquement en format numérique, à l'adresse mail ce.dec3@ac-grenoble.fr, en format pdf, au plus tard le 2 mars 2023 minuit.

Les épreuves d'admission se dérouleront entre janvier et avril 2023.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble et Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,

Céline HAGOPIAN

